

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

A.G. de l'UGAB

91ème Assemblée Générale de l'UGAB se tiendra le samedi 27 février 2021 à 16:00, heure française.

Compte tenu des circonstances qui résultent de l'actuelle pandémie, la réunion initialement prévue en octobre 2020 a été reportée et se tiendra par visioconférence via Zoom. La réunion de l'Assemblée générale durera environ une heure car elle sera limitée aux points de l'ordre du jour légalement et techniquement requis.

Les membres en règle de l'UGAB sont invités à participer à cette Assemblée. Vous trouverez ci-joint **une synthèse précisant les critères de qualification et les conditions de participation à l'Assemblée Générale de l'UGAB**, conformément à nos statuts. Afin de répondre aux contraintes techniques que suppose la tenue virtuelle d'une telle réunion, nous encourageons les membres à y participer personnellement et **les membres en capacité de voter à signer une procuration** selon les modalités décrites dans la synthèse ci-jointe. La procuration est à renvoyer complétée à l'adresse suivante : france@agbu.org

Nous transmettrons, d'ici le 7 février 2021, les documents suivants pour examen, que nous publierons sur notre site internet.

-

Rapports financier et d'activité pour 2018 et 2019.

-

Liste des membres du Conseil Central et du comité d'Audit dont le mandat arrive à expiration ainsi que les noms des

membres recommandés par le comité de Nomination pour l'élection. Tous les participants participeront en mode silencieux pendant la réunion.

Il s'agira d'une expérience inédite du fait des conditions que nous imposent la crise sanitaire. Nous comptons sur votre compréhension et sur la coopération de l'ensemble de nos membres.

Dans l'attente de vous retrouver à cette occasion,

L'UGAB France.

Téléchargez la synthèse

Téléchargez la procuration

